

vant deux grosses pierres toutes rouges ; on lui fuma le bout des doigts avec des pipes allumées, et on lui tenait ces pipes contre la main sans qu'il la retirât ; on lui coupa les jointures les unes après les autres ; on lui tordit les nerfs des jambes et des bras avec une petite verge de fer, et cela d'une manière inexprimable, et qui devait lui causer les plus affreuses douleurs. Enfin, après lui avoir fait souffrir tout ce qu'on peut imaginer de plus horrible, pour comble de cruauté, ces bourreaux lui découvrirent le crâne, et ils auraient fait tomber peu à peu du sable brûlant si un esclave des Hurons de Lorette n'était survenu fort à propos pour lui décharger sur la tête un grand coup de massue dont il expira. Cela se faisait par ordre de madame l'intendante, (1) qui eut la compassion d'abrégier par là les tourments de ce malheureux. Au reste, toutes ces vives et âpres douleurs ne furent point capables d'interrompre la musique de notre homme, et l'on m'a assuré qu'il chanta jusqu'au dernier moment. Je dis que l'on m'a assuré, car je n'assistai qu'au commencement de la pièce, et les seuls préludes de cette tragédie me firent tant d'horreur que je n'en pus soutenir la vue jusqu'au dénouement."

**Le chevalier de Montalembert. (IX, VII, 953.)**

—Le chevalier de Montalembert entra, en 1731, comme cadet dans la compagnie des gentilshommes de Metz. Deux ans plus tard, cette compagnie ayant été supprimée, il fut placé lieutenant dans le bataillon de Jossieran, milice lyonnaise. L'année suivante, il passait en Italie, en qualité de lieutenant en second, dans

---

(1) Madame Bochart de Champigny avait fait sans succès toutes les démarches possibles auprès de M. de Frontenac pour empêcher cet horrible supplice.